

## Déclaration préalable à la CAPA Liste d'aptitude au corps des Agrégés 2012 SNES - SNEP - SNESUP (FSU)



La CAPA s'ouvre une nouvelle fois dans un contexte de régression.

Le nombre des possibilités, d'accéder au corps des agrégés par la voie de la liste d'aptitude est encore en baisse par rapport à l'année dernière : 262 contre 277. En dix exercices (2003-2012), c'est 120 possibilités qui ont été ainsi perdues au niveau national soit une diminution d'1/3 de celles-ci! Ainsi, les possibilités de nomination par liste d'aptitude sont dérisoires au regard du vivier potentiel des candidats; cela rend encore plus indispensable le travail que nous devons faire pour remonter au niveau national des dossiers « possibles ».

Depuis 2002, l'éducation nationale subit des saignées successives, comme d'autres services publics, au nom de la RGPP : les recrutements s'effondrent quand, dans le même temps, les académies voient disparaître des centaines de postes chaque année dans le second degré. Pour bon nombre de nos collègues, la promotion dans le corps des agrégés représente la seule possibilité de promotion en fin de carrière, ce que souligne la quasi-totalité des lettres de motivation. Dans une période marquée par le manque de reconnaissance pour la profession, à un moment où les carrières s'allongent du fait de la réforme du code des retraites dans un contexte où le dossier des secondes carrières est au point mort, c'est un bien mauvais signal donné aux collègues que de rétrécir comme peau de chagrin ces possibilités de promotion. Il serait au contraire important que l'accès au corps des agrégés puisse être l'aboutissement d'une carrière. La FSU considère que l'agrégation revalorisée doit être la référence pour le second degré et revendique une augmentation sensible du nombre de postes offerts aux concours et des critères clairs les promotions par liste d'aptitude.

En nous mobilisant contre la chute des recrutements et les suppressions massives de postes, nous nous opposons aussi à la baisse continue des possibilités de promotions dans le corps des agrégés par liste d'aptitude. Ce combat, au côté des personnels, nous le menons avec la certitude de défendre aussi tous les usagers de l'école publique.

La situation actuelle rend plus urgente encore la satisfaction de deux de nos revendications :

-la création d'une agrégation dans toutes les disciplines, car il devient de plus en plus difficile,
pour les candidats exerçant dans une discipline sans agrégation, d'être promus ;

-le passage du 1/7 au 1/5 pour le calcul des promotions par liste d'aptitude.

Nous serons vigilants sur les grands équilibres, notamment sur la parité hommes-femmes.

Nous restons en effet attachés au recrutement des agrégés par concours externe, par concours interne et par liste d'aptitude : un fort ancrage de professeurs agrégés dans le second degré constitue une des garanties de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'une possibilité incontournable d'évolution des carrières.

L'étude de vos propositions, Monsieur le Recteur, entraînera, au cas par cas, plusieurs remarques de notre part. L'inscription sur votre liste apparaît, pour nos collègues, comme une reconnaissance de leur parcours de carrière.

Pour finir, nous rappelons certaines de nos revendications :

- Création d'un barème national avec des critères clairement établis (par exemple, biadmissibilité, titres universitaires, note pédagogique, ancienneté ...).
- Suppression de la lettre de motivation.
- Justification de toutes les listes établies ainsi que des critères de rejet des candidats non retenus. Il nous semble important que des avis motivés figurent sur tous les dossiers.
- Établissement de listes séparées pour, d'une part les professeurs du second degré, d'autre part les professeurs affectés dans l'enseignement supérieur, de manière à comparer des données comparables.
- 1. Cette année encore, les commissaires paritaires de la FSU ont étudié tous les dossiers. Ce travail long et méticuleux est rendu plus facile par la transmission en temps et heure des documents préparatoires, ce qui a été le cas. Nous remercions donc les services du rectorat pour leur disponibilité.